



AGENDA

Mardis 2, 16 et 30 août

Balades pour les séniors et aussi pour tous. 2 circuits au choix : l'un d'1 heure, l'autre de 2 heures. Départ 9H45 devant la Mairie. Bernard (06 63 65 99 96).

Mercredi 10 août

Balayage des caniveaux. Ne laissez pas vos véhicules en stationnement le long des trottoirs.

Judi 1^{er} septembre

Rentrée scolaire.

Samedi 3 septembre

Forum des associations, 14H-17H au gymnase.

MAIRIE : OUVERTURE D'ÉTÉ

Jusqu'au samedi 20 août les horaires d'ouverture au public de la Mairie seront les suivants :

Lundi, jeudi et vendredi :

de 15H à 18H15

Mardi : de 15H à 18H45

Mercredi et samedi : fermé

La Mairie reprendra ses horaires habituels d'ouverture à compter du lundi 22 août.

Le Service Urbanisme :

Sur rendez-vous les lundis et vendredis de 15H à 18H.

Pour obtenir un rendez-vous, contactez le 01 69 14 89 74.

Fermé du 29 juillet au 12 août inclus.

CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 29 juin dernier le Conseil Municipal a notamment :

- sollicité auprès de l'Etat une subvention dans le cadre d'une dotation de solidarité allouée aux communes touchées par les inondations survenues fin mai-début juin afin d'effectuer un réaménagement des fossés à l'entrée du village, rue du Ponceau, et route de Marolles ainsi qu'une réhabilitation de la voirie rue du Ponceau et rue des Francs Bourgeois au niveau des feux.

- instauré de nouveaux taux en matière de taxe d'aménagement communale. Voir feuille jointe.

- pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2015. Ce rapport est disponible en Mairie et sur le site internet de la commune : www.cheptainville.fr.

- pris acte du rapport du Président intercommunal d'assainissement Marolles/Saint-Vrain (service public d'assainissement collectif) pour 2015.

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Il est rappelé que les établissements recevant du public (commerçants, artisans) doivent établir leur Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée). Il est encore possible, pour les intéressés qui ne l'auraient pas fait, d'établir ce document avant d'être sanctionnés. N'hésitez pas contacter la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne pour plus de précisions.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU a été mis en révision par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 février 2016. La 1^{ère} étape consiste à l'établissement du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Des réunions ont été régulièrement organisées avec les membres du comité urbanisme. Ce PADD a été présenté lors d'une réunion des personnes publiques associées (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental...) le jeudi 19 mai dernier.

Une réunion publique de concertation a ensuite été organisée jeudi 26 mai afin de présenter aux administrés les objectifs souhaités par la municipalité et recueillir les remarques ou suggestions. Le PADD a fait l'objet d'un débat lors du Conseil Municipal le 2 juin 2016.

Nous en sommes désormais à la phase d'étude du règlement.

Nous vous rappelons qu'un registre est à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

SERVICE URBANISME

Le service urbanisme reçoit **uniquement sur rendez-vous les lundis et vendredis de 15H à 18H**. Il vous appartient de contacter le service au **01 69 14 89 74** pour obtenir un rendez-vous. Toute demande d'information en matière d'urbanisme ne devra se faire qu'en contactant ce service au numéro ci-dessus et ce, les lundis et vendredis de 14H à 18H. **Fermé du 29 juillet au 12 août inclus.**

RECHERCHE D'UN PROPRIÉTAIRE DE TERRAIN BOISÉ

Madame la préfète de l'Essonne vient de porter à notre connaissance que le terrain cadastré section A n° 434 (partie de bois le long de la RD 449, gauche en allant sur Arpajon) n'avait plus aucun propriétaire connu. Si aucun propriétaire ne s'est fait connaître auprès de la Mairie dans un délai de 6 mois, ce bien sera présumé sans maître. Il vous appartient donc, si vous en êtes propriétaire, de vous faire connaître en Mairie dans les meilleurs délais.

MAISON CITOYENNE D'ACCÈS AU DROIT ET À L'EMPLOI

Des permanences juridiques sont régulièrement organisées sur différentes communes de l'Arpajonnais et ouvertes à tous ses habitants. Renseignements en Mairie et sur les sites : www.cheptainville.fr et www.cc-arpajonnais.fr.

TICKETS CINÉMA

Nous vous rappelons que le C.C.A.S. revend des **places de cinéma au tarif unitaire de 4 €** aux jeunes étudiants cheptainvillois âgés de 11 à 20 ans. Vente des tickets **tous les mardis à partir de 17H.**

RAPPEL ENTRETIEN DES TROTOIRS

Il est rappelé que chacun est tenu d'entretenir les trottoirs au devant de sa propriété. Il vous appartient donc de les nettoyer et désherber.

RAPPEL : NOUVELLES TECHNIQUES D'ESCROQUERIE

N'ouvrez pas votre porte aux inconnus. Sous toutes les formes déjà décrites dans les Chept'infos précédents, déguisements, faux employés, les tentatives d'escroquerie continuent. Ne communiquez ni renseignements ni documents à ces intrus. Restez sur vos gardes, soyez vigilants.

VOISINS DISCRETS MAIS ATTENTIFS

Si vous avez dans votre voisinage une personne vivant seule ou fragile, merci d'être attentif. Un simple coup d'œil le matin, le soir ou bien quand vous passez devant la maison pour voir si tout vous semble en ordre (portail, fenêtres, volets, etc.) permettrait de prendre conscience de toute chose curieuse. En cas d'anomalie, essayez d'entrer en contact avec la personne si vous la connaissez, ou n'hésitez pas à nous le signaler en Mairie. Merci de votre attention.

TRAVAUX DANS LE SQUARE « LA PARENTHÈSE »

De nouveaux jeux vont être installés dans le square à côté de la médiathèque. Pendant les travaux, qui devraient se dérouler 2^{ème} quinzaine d'août, ce square sera fermé au public.

LA MÉDIATHÈQUE

- **Nouveau : Le livre numérique arrive à la médiathèque !** En partenariat avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne vous pouvez dorénavant télécharger des romans adultes et jeunesse, lire des albums en ligne, accéder à des cours de remise à niveau en français et anglais et du code de la route. Seule condition : être inscrit à la médiathèque de Cheptainville. Venez vous renseigner. Consulter le portail de la médiathèque numérique sur : <http://bde-essonne.bibliondemand.com/>

Mardi de 16H à 19H

Mercredi de 10H à 12H30 et de 15H à 18H30

Samedi de 10H à 12H30

La médiathèque ferme ses portes du lundi 1^{er} au dimanche 7 août.

Espace La Parenthèse - Rue du Village. **Téléphone :** 01 64 56 18 70. **Mail :** mediatheque@cheptainville.fr
L'inscription est gratuite. Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

RENTRÉE SCOLAIRE JEUDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

À L'ÉCOLE MATERNELLE

Les enfants qui entrent en petite section seront tous accueillis à 9H30 ce jour là. Les enfants qui entrent en moyenne et grande sections sont attendus pour 8H20. Les parents seront autorisés, uniquement ce jour-là, à accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de la classe.

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les apprentis sorciers reprennent le chemin de l'école le jeudi 1^{er} septembre dès 8H20. A titre exceptionnel, seuls les parents de CP pourront accompagner leurs enfants jusqu'aux portes des classes.

Les élèves de madame Gomes, monsieur Hélaine et de madame Gruszczynski finiront à 15H ce jour-là comme tous les lundis et jeudis. Les activités périscolaires prendront le relais.

Les classes de madame Motchoulsky, madame Jossant et madame Sagot finiront elles à 15H les mardis et vendredis.

Les listes de fournitures scolaires sont disponibles en Mairie.

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Pour tout renseignement concernant la restauration, la garderie ou le centre de loisirs, veuillez contacter le service périscolaire soit par téléphone au 01 64 56 29 01 ou par mail à veronique.silberling@cheptainville.fr.

CENTRE DE LOISIRS DE LARDY

Les familles dont les enfants seront amenés à fréquenter le centre de loisirs de Lardy, que ce soit pendant les vacances ou les mercredis après l'école, doivent constituer un dossier d'inscription. Celles qui ont reçu directement ce dossier par le biais du centre de loisirs, considérant qu'ils y étaient déjà inscrits précédemment, **doivent le retourner complété en Mairie et non directement au centre de loisirs.** Les autres familles sont priées de télécharger le dossier d'inscription sur le site du service jeunesse « Entre Juine et Renarde » et le rapporter en Mairie : <http://directionenfance.wix.com/accueils-de-loisirs->

CONSEILS EN CAS DE FORTES CHALEURS

Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif et continuer à manger normalement.

Diversifier l'apport d'eau : thé ou café frais, sirop très dilué dans de l'eau, soupes froides, compotes de fruits, sorbets (préférables aux glaces), jus de fruits, fruits et légumes riches en eau (pastèques, fraises, melons, pêches, tomates, courgettes et concombres), yaourts.

Fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.

Provoquer des courants d'air dans tout le logement dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure (tôt le matin, tard le soir ou la nuit).

Eviter d'utiliser des appareils électriques chauffants (four...).

Eviter les activités extérieures (jardinage...).

En cas de sortie, tôt le matin ou tard le soir, porter des vêtements légers en coton et de couleur claire.

Se mouiller régulièrement la peau avec des linges humides (visage, cou, bras, avant-bras, jambes), prendre des douches sans se sécher.

RECHERCHONS CHANTEURS AMATEURS

Chanter accompagné(e) par de grands artistes de la musique classique, cela vous tente ?

Dans le cadre du Concert de Poche, organisé sur la commune de Cheptainville, il vous sera possible de préparer la 1^{ère} partie du concert en partageant un moment convivial d'échange et de découverte autour de l'univers du répertoire du 19^{ème} et 20^{ème} siècle.

Pas besoin d'être musicien ou chanteur pour participer, les débutants sont les bienvenus !

Dès septembre, des ateliers hebdomadaires de chant, animés par un chef de chœur, seront organisés à la salle polyvalente de Cheptainville, pour aboutir à la représentation en public, le samedi 10 décembre !

Nous vous proposons de découvrir en détail le projet durant le Forum des associations de Cheptainville, le 3 septembre entre 14H et 17H ou lors de la séance d'initiation le jeudi 15 septembre de 18H00 à 19H00.

Rejoignez l'aventure !

Renseignements : Elsa Legendre au 01 64 70 34 86 ou elsa.legendre@concertsdepoche.com.

HAPPY SCHOOL MAROLLES

Apprendre l'anglais naturellement et en s'amusant avec des méthodes pédagogiques évolutives dans un cadre structurant. Animation enfant à partir de 3 ans, conversation ados, cours anglais adultes, stages vacances scolaires.

Inscriptions et informations : Happy school de Marolles, tél : 07 68 96 49 79, courriel : happyschooldemarolles@hotmail.fr.

PROPRIÉTAIRES DE CHIEN

Attention aux déjections canines, respectez les lieux de promenade.

La divagation des animaux domestiques est interdite, veuillez tenir votre chien en laisse dans tous les endroits publics. Il est rappelé que **les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.**

RAPPEL : NOUVELLE TARIFICATION CARTE TRANSPORTS SCOLAIRES

Attention les demandes de carte de transports devront être impérativement rapportées en Mairie et non pas envoyées à l'organisateur comme indiqué sur l'imprimé.

Le Conseil Départemental a fait savoir qu'il ne subventionnerait plus, à compter de la prochaine rentrée scolaire, la carte de transports pour les lycéens.

Par voie de conséquence, le coût de cette carte de transports s'élèvera à 298,20 €, celui de la carte pour les collégiens sera quant à lui de 119 €.

Le Conseil Municipal du 2 juin dernier a fixé les participations des familles en fonction du quotient familial. La commune de Cheptainville prend à sa charge entre 15 et 65 % du coût de la carte.

Tarifs transports scolaires **collège Saint-Exupéry à MAROLLES, 2016/2017 :**

Quotient 1 : 41,65 €	Quotient 4 : 77,35 €
Quotient 2 : 53,55 €	Quotient 5 : 89,25 €
Quotient 3 : 65,45 €	Quotient 6 : 101,15 €

Tarifs transports scolaires **lycées Cassin, Michelet et Belmondo à ARPAJON, 2016/2017 :**

Quotient 1 : 104,37 €	Quotient 4 : 193,83 €
Quotient 2 : 134,19 €	Quotient 5 : 223,65 €
Quotient 3 : 164,01 €	Quotient 6 : 253,47 €

Les familles concernées ne fournissant pas les documents nécessaires au calcul du quotient familial se verront appliquer le barème le plus élevé.

BOULANGERIE DE CHEPTAINVILLE

Votre boulangerie reste ouverte tout l'été.

MOUSTIQUE TIGRE

Avant de signaler une présence... ou comment reconnaître le « moustique tigre » : un moustique a deux ailes, une paire d'antennes longues et une trompe dans le prolongement de la tête. Le nom « moustique tigre » est trompeur : de nombreux moustiques sont tigrés, avec des rayures. Le moustique tigre est noir et blanc (pas de jaune), les pattes sont noires et blanches, les ailes ne sont pas tachetées de points sombres et il mesure moins de 1 cm.

Vous pensez avoir observé un moustique tigre ? Vous souhaitez le signaler ?

Site officiel de signalement :

www.signalement-moustique.fr

Plus d'information : www.albopictus34.org et www.ars.iledefrance.sante.fr

VOUS PARTEZ EN VACANCES

La gendarmerie propose, toute l'année, de lui signaler vos absences afin d'organiser une surveillance adaptée des habitations inoccupées.

Un questionnaire disponible en Mairie est à déposer à la gendarmerie d'Egley, 9 rue des Joncs, EGLY, Tél. : 01 64 90 00 64.

DÉVIATION TRAFIC AÉRIEN PISTE D'ORLY

Des travaux importants vont être réalisés sur la piste principale de l'aéroport d'Orly jusqu'au 28 août prochain. Ces travaux vont entraîner une déviation du trafic aérien sur les deux pistes ouvertes. Sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération, cette déviation représentera des pics de trafics importants, avec jusqu'à 30 avions par heure à une altitude moyenne de 400m, durant les 3 périodes quotidiennes de 2 heures consécutives.

INFORMATIONS PERMANENTES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU HUREPOIX

Ordures ménagères : mardi à partir de 11H.

Emballages : vendredi matin.

Déchets végétaux : vendredis 5 et 19 août, l'après-midi.

Papiers et verres : 5 bornes d'apport volontaire sont installées Zone d'activités du Charbonneau, route de Marolles, parking des écoles, parking du Cimetière et parking de la Mairie.

ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants se fait désormais uniquement sur appel téléphonique au 01 69 94 14 18. Ce service est payant au tarif de 30 € et gratuit pour les personnes handicapées et les personnes de plus de 65 ans.

Siège social du S.I.C.T.O.M. :

Tél : 01 69 94 14 14.

www.sictom-du-hurepoix.fr

Déchèterie d'Égly rue des Meuniers :

Tél : 06 73 21 15 16.

Se munir de la carte d'accès valable 3 ans et d'une pièce d'identité.

Horaires d'été :

Lundi et vendredi : 14H - 17H45,

Mercredi, jeudi, vendredi, samedi :

9H - 13H et 14H - 17H45,

Dimanche : 9H - 13H.

Fermée le 15 août.

Conteneur à vêtements : Zone d'activités du Charbonneau.

Ouverture de la Mairie Période estivale jusqu'au 20 août

Lundi : de 15H à 18H15

Mardi : de 15H à 18H45

Mercredi : fermée

Jeudi : de 15H à 18H15

Vendredi : de 15H à 18H15

Samedi : fermée

Tél : 01 69 14 82 12

Fax : 01 64 56 26 13

Courriel : accueil@cheptainville.fr

Service urbanisme

Accueil du public : uniquement sur rendez-vous les lundis et vendredis de 15H à 18H. Contactez le 01 69 14 89 74 pour obtenir un rendez-vous.

Fermé du 29 juillet au 12 août inclus.

CHEPT'INFOS

Contact : Catherine Vatier

catherine.vatier@cheptainville.fr

Site : www.cheptainville.fr

RECENSEMENT CITOYEN

Présentez-vous à l'accueil de la Mairie avec une pièce d'identité, votre livret de famille et un justificatif de domicile dans le trimestre suivant vos 16 ans.

PERMANENCES DE MICHEL POUZOL, DÉPUTÉ

Michel POUZOL, député répond à toutes vos questions. Permanences le vendredi après-midi sur rendez-vous au 06 83 51 29 53.

NAVETTE GRATUITE VENDREDI

Le service de transport vers Arpajon, Auchan ou Carrefour Market de Marolles n'est plus assuré. Une étude est actuellement en cours pour conserver cette prestation.

Nous vous tiendrons informés dans les prochains Chep'infos.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.)

Vous recherchez une assistante maternelle, contactez la responsable du relais du secteur de Cheptainville : Isabelle BEDEL au 01 64 95 44 37.

PERMANENCES DE VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Dominique Bougraud et Alexandre Touzet, élus du canton d'Arpajon, répondent à vos questions sur rendez-vous à la Maison Départementale des solidarités, 25 bis route d'Égly à Arpajon. Contactez le 01 77 58 12 36.

DON DU SANG

• **Jeudi 4 août de 15H à 20H**

SALLE POLYVALENTE MAISON NEUVE

Av de la Commune de Paris

Derrière Aldi Marché

Brétigny-sur-Orge

• **Mardi 16 août de 15H à 20H**

RESIDENCE LES TAMARIS

Salle Saint Sauveur

46 avenue Hoche

Arpajon

Infos : www.dondusang.net

NUMÉROS D'URGENCE UTILES

• **Médecins week-end et jours fériés** :

01 64 46 91 91

• **S.O.S Médecins** : 3624 /

0826 88 91 91

15 : urgences médicales - SAMU

17 : Police / **18** : Pompiers

112 : Numéro d'urgence européen **119** :

Enfance maltraitée

116 000 : Enfants disparus.



URGENCES SANTÉ

PHARMACIES DE GARDE

DIMANCHE 7 AOÛT

Pharmacie DUFAYET DE LA TOUR

17, rue Armée Patton

BRIIS-SOUS-FORGES,

01 64 90 70 16

Pharmacie SCHOM

27, place du Marché

ARPAJON, 01 64 90 00 15

DIMANCHE 14 AOÛT

Pharmacie CABOT

59, rue Haute

BOURAY-SUR-JUINE, 01 69 27 49 29

LUNDI 15 AOÛT

Pharmacie LEMAS

45, rue de la Libération

BRUYERES-LE-CHATEL,

01 64 90 07 11

DIMANCHE 21 AOÛT

Pharmacie CLAUSIER-DEMANNOURY

5 bis route de Limours

ANGERVILLIERS, 01 64 59 18 38

Pharmacie TACONNET

60, chemin de la Garenne

LA NORVILLE, 01 64 90 39 39

DIMANCHE 28 AOÛT

Pharmacie CAIGNARD & DEFIVES

24 rue Charles De Gaulle

ST CHERON, 01 64 56 67 36

Pharmacie AUDET

Pharmacie de la Gare,

36 avenue Charles de Gaulle

MAROLLES, 01 69 14 80 70

Pour connaître les pharmacies de garde de nuit, présentez-vous au Commissariat d'Arpajon muni de l'ordonnance et d'une pièce d'identité. Tél. : 01 69 26 19 70.

TAUX EN MATIÈRE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE

Pour financer les équipements publics de la Commune, une nouvelle taxe, applicable à compter du 1^{er} mars 2012, a été créée remplaçant la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) et la Participation pour Aménagement d'Ensemble (P.A.E.).

Cette taxe remplace également, depuis le 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.) et la participation pour raccordement à l'Égout (P.R.E.).

Par délibération du 05 septembre 2011, a fixé à 5%, soit le maximum du droit commun et ce, en application des articles L 331-14 et L 331-15 du Code de l'Urbanisme.

Il est apparu opportun de modifier, sur des zones sur lesquelles est prévue une urbanisation, ce taux dans la mesure où il sera nécessaire de réaliser certains équipements publics significatifs pour accueillir les futurs habitants des secteurs concernés, notamment en matière d'infrastructures portant sur la voirie ou les réseaux ou de superstructures portant plus particulièrement sur les équipements scolaires et périscolaires.

Le Conseil municipal a décidé d'instituer sur les secteurs indiqués ci-dessous un taux de 20% ou 15%.

Dans les secteurs répertoriés ci-dessous (zones 2AU au PLU actuel) et numérotés ① ② et ③, le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 20 %

Dans les secteurs répertoriés ci-dessous (zones UG au PLU actuel) et numérotés ④ le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 15 %

ZONES 2AU (taux de 20%)

① Zone 2AU (Cœur du village entre gymnase et mairie)

Superficie totale de la zone : environ 1,5 hectare

Parcelles concernées en totalité ou en partie :

AB 80	AB 93
AB 81	AB 97 (en partie)
AB 82	AB 98 (en partie)
AB 90	AB 304
AB 92 (en partie)	

② Zone 2AU (Entre route d'Arpajon et rue des Francs Bourgeois)

Superficie totale de la zone : environ 1 hectare

Parcelles concernées en totalité ou en partie :

AC 16 (en partie)	AC 40
AC 20	AC 41
AC 22	AC 42 (en partie)
AC 24 (en partie)	

③ Zone 2AU (Au sud du château – route de Lardy)

Superficie totale de la zone : environ 1,4 hectare

Parcelles concernées en totalité ou en partie :

A 1773 (en partie)	A 1781
A 1774	A 1782
A 1775	A 1783

ZONES UG (taux de 15%)

④ Zones UG (secteur « Calvaire » rue des Francs Bourgeois et rue du Château)

Parcelles concernées en totalité ou en partie :

Superficie totale de la zone : Environ 0,4 hectare

Ø Rue des Francs Bourgeois et Rue du Château

AC 167	AB 222 (en partie)
AB 216	AB 223
AB 218 (en partie)	AB 224 (en partie)
AB 219	AB 225 (en partie)
AB 221	

Parcelles concernées en totalité :

Superficie totale de la zone : Environ 0,4 hectare

Ø Rue du Château

AC 151
AC 152
AC 206

Dans les autres secteurs, le taux de la taxe d'aménagement reste à 5 %.

